



N 216 Mai 2019

TARADEAU **Info**

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE TARADEAU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Un projet de territoire pour les 10 à 15 ans à venir. (l'article en son entier est disponible en ligne sur le site officiel de la mairie).



> Des enjeux identifiés

La commune a conservé un caractère villageois bien que la population ait été multipliée par 4 depuis les années 60 et que l'urbanisation se soit développée le long des 2 axes principaux de circulation.

La traversée du village fait l'objet d'un projet de voie de contournement celui-ci doit s'accompagner de plusieurs axes de réflexion : maintien des commerces et services, embellissement des espaces publics et meilleure lisibilité des espaces de stationnement, amélioration des déplacements doux au quotidien par un maillage des rues, ruelles, placettes, calades et escaliers.

La commune jouit d'un cadre environnemental remarquable (paysages, patrimoine, châteaux...) qui multiplie les perceptions d'un territoire rural qui a su conserver son caractère.

Cette proximité d'espaces naturels et patrimoniaux offre un fort potentiel de mise en réseau des chemins de découvertes, circuit village/Oppidum/plaine, le circuit de la Vigne à Vélo...

Des éléments à prendre en considération : les réservoirs de biodiversité, les grandes continuités écologiques et paysagères, ainsi que les risques naturels.

> Le nouveau PADD repose sur une double ambition :

- **Une ruralité assumée** : respecter l'environnement hérité, se l'approprier et le transmettre,
- **Une vie villageoise affirmée** : choisir et penser les transformations du village pour le bien être de ses habitants et des visiteurs.

AXE 1 - Transmettre et (faire) partager un environnement de qualité (Taradeau, un espace rural).

Orientation 1 : Préserver la biodiversité, composante structurante du territoire (maintenir les réservoirs de biodiversité, préserver les continuités écologiques et les cours d'eau).

Orientation 2 : Maintenir le cadre paysager et valoriser sa perception (maintenir les espaces naturels et agricoles, valoriser la forêt, refuser la banalisation des paysages et valoriser les espaces bâtis).

Orientation 3 : Respecter et partager l'héritage historique (maintien des grands espaces naturels et agricoles).

Orientation 4 : (Re)découvrir Taradeau, partager les paysages et patrimoines (mise en valeur des lieux emblématiques, réseau de sentiers découvertes, développer le tourisme).

Orientation 5 : Soutenir l'agriculture, transmettre le terroir (renforcer la protection du terroir viticole, développer la production agricole, valoriser les cultures).

Orientation 6 : Prendre en compte les risques et nuisances (intégrer les risques et préserver les habitants).

AXE 2 - Révéler le cœur du village et le cadre de vie villageois (Taradeau, un village).

Orientation 7 : Choisir le village de demain (maîtriser la croissance démographique, diversifier l'offre de logements dans le centre du village, respecter les caractéristiques des quartiers résidentiels et des hameaux).

Orientation 8 : Adapter la desserte du village.

Orientation 9 : Habiter un village animé et durable (maintien des commerces et services, extension des écoles, transition énergétique et numérique).

Orientation 10 : Renforcer les liens sociaux (partage des espaces publics, cheminements doux, création de nouveaux espaces).

Des panneaux d'information ont été mis en place à l'accueil de la mairie, un registre est disponible pour accueillir les remarques ou proposition du public.

Souvenir du 8 mai 1945.

Une cérémonie aura lieu au monument aux morts de Taradeau le 8 mai , départ place de la Mairie à 9h00

